Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

FB

CORONAVIRUS/COVID19

Protocole sanitaire d'ouverture du Complexe Nautique de Saint-Avold suite aux décisions sanitaires du Ministère chargé des Sports et du décret n° 2022-352 du 12 mars prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Vu le service prévention/sécurité,

Le protocole est établi du lundi 14 mars jusqu'à nouvel ordre. La direction se réserve le droit de le faire évoluer en fonction des recommandations sanitaires gouvernementales et des comportements observés. Il s'applique en complément du Règlement Intérieur et du POSS.

La pratique des activités aquatiques est autorisée pour tous les publics, respecter une distance physique de 2 mètres (hors personnes d'un même foyer) lorsque le masque n'est pas porté. Avec le port du masque, une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance.

Le protocole sanitaire est défini comme suit :

- Ouverture du Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du lundi 14 mars jusqu'à nouvel ordre en bassins intérieurs uniquement avec fréquentation limitée à 85 personnes (dont 30 pour le petit-bassin).

- Pour les horaires d'ouverture, consulter l'avis de presse et sur le site Internet de la CASAS.

- L'accès est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.

- Un plan de circulation entrée et sortie distincte est matérialisé.

- Une signalétique relative aux règles à respecter par les usagers en matière d'hygiène, gestes « barrière » et distanciation physique à l'entrée et dans l'établissement est affichée. Le temps passé à l'intérieur du bâtiment (hors pratique sportive) et les regroupements doivent être limités au maximum.

- A l'entrée de l'établissement, le retrait des gants de protection et le lavage des mains avec une solution hydroalcoolique sont obligatoires. Le port du masque est conseillé à partir de 6 ans, mais non obligatoire, jusqu'aux douches où il devra être retiré.

- Pour les casiers, les douches, les toilettes, les cabines de change individuelles, les bancs aux bassins, un affichage obligeant à garder la distanciation physique est apposé, il doit être respecté.

- Les vestiaires collectifs sont interdits, hors scolaires et personnes à mobilité réduite.

- Avant l'entrée dans les bassins, la douche savonnée et le passage par le pédiluve sont obligatoires.

- Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous, il est recommandé de le mettre et de l'enlever sous la douche.

- Il est interdit de manger aux bassins.

- Rappel, l'accès de l'établissement est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte. Cependant, nous conseillons fortement que les enfants de moins de 16 ans soient aussi accompagnés d'un adulte.

- L'usager est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Covid–19. À ce titre il suit les règles établies qui lui sont communiquées dès l'entrée. Les usagers se doivent de respecter ces règles dans tous les espaces, dans les espaces plus réduits ils feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties définies par l'exploitant.

Saint-Avold, le 14 mars 2022

Le Président,

S. COSCARELLA